

BUDGET FÉDÉRAL : DES MILLIARDS POUR LA GUERRE!



DES MIETTES POUR LES SANS-EMPLOI!

Dans ce numéro :

- p. 2 Assurance-chômage : Pelletons encore en avant
- p. 3 Il y a 70 ans, les sans-emploi marchaient sur Ottawa
- p. 6 Des nouvelles du MASSE
Visite des SANS-CHEMISE de Montréal
au bureau de Lucienne Robillard
- p. 7 Répression contre l'itinérance au centre-ville
- p. 8 Bilan des activités du MAC de Montréal
Lutte étudiante contre les libéraux

Assurance-chômage : Pelletons encore en avant

Par Hans Marotte

Déjà à l'automne dernier, lors du discours du trône de l'Honorable Ralph Goodale, on sentait que les demandes légitimes des chômeurs et chômeuses risquaient de demeurer sans réponse. En effet, le ministre n'avait pondu que deux lignes pour le moins laconiques dans ce discours qui doit normalement avoir pour but d'énoncer les grandes priorités du gouvernement pour l'année qui suit.

Les attentes n'étaient donc pas très élevées lors du dépôt du budget fédéral le 23 février dernier. Encore un rendez-vous manqué entre le parti libéral du Canada et les sans-emploi du pays. Le ministre n'a annoncé aucune mesure en rapport avec le dossier de l'assurance-chômage. Ce faisant, il confirme ce que l'on sait depuis très longtemps, à savoir que la question du chômage ne préoccupe aucunement nos dirigeants.

Il a fallu que Lucienne Robillard, Ministre des ressources humaines et du développement des compétences, vienne jeter quelques miettes en catastrophe dans la cohue post-budget pour tenter de sauver les meubles en affirmant que «le gouvernement du Canada s'était engagé à relever les défis les plus urgents que posait le régime d'assurance-emploi et que c'était maintenant chose faite»¹. Elle poussait même le culot jusqu'à dire que «ces améliorations tiennent compte des nombreuses propositions soumises récemment au

gouvernement afin de s'assurer que le régime répond toujours aux besoins de la population active»².

Madame la ministre ne doit pas être au courant de ce qui se passe dans son ministère, ou peut être l'est-elle parfaitement mais qu'elle veut tenter de nous faire croire qu'elle est à l'écoute de la population? Nous désirons cependant l'informer qu'à deux reprises, en 2001 et en 2004, deux comités des communes formés de députés néo-démocrates, conservateurs, bloquistes et **LIBÉRAUX**, ont remis des rapports étoffés qui exigeaient des changements en profondeur au régime d'assurance-emploi. À titre informatif, voici quelques propositions mise de l'avant par ces comités :

- abolition du délai de carence;
- réduction à 360 du nombre d'heures nécessaires pour être admissible aux prestations;
- augmentation du nombre de semaines de prestations pour tous les prestataires (5 semaines de plus);
- augmentation du taux de prestations à 60%.

Voyons donc maintenant ce que la ministre a annoncé pour «faire face aux défis les plus urgents que posait le régime d'assurance-emploi». Il est important de noter que ces changements ne s'appliqueront uniquement aux régions à haut taux de chômage (plus de 10%) :

- reconduction du projet pilote instaurant une augmentation de cinq semaines de prestations (mesure qui existait déjà depuis deux ans);
- calcul du taux de prestations sur les 14 meilleures semaines travaillées plutôt qu'uniquement sur les dernières semaines de travail;
- augmentation à 40% lorsqu'on travaille pendant la période de prestations (auparavant 25%);
- possibilité pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail de se qualifier avec 840 heures plutôt que 910 heures à l'heure actuelle.

Ces mesures ne touchent présentement que 4 régions administratives sur 12 au Québec. Moins de 20% de la population active est théoriquement visée par cette *pluie de cadeaux*. Selon les groupes de défenses des sans-emploi en région, notamment ceux de la Gaspésie et de la Côte-Nord, une infime partie des travailleurs de ces régions bénéficieront de ces mesures.

Malheureusement, l'histoire se répète. Le gouvernement ment sans cesse à la population et tente d'acheter du temps pour qu'il n'y ait pas de grogne. Rappelons-nous lors de l'application de la réforme du régime de 1996, les ministres Axworthy et Young ont toujours prétendu que les surplus de la caisse devaient bénéficier aux travailleurs qui y ont cotisé.

Doug Young a même déjà dit que «son gouvernement n'a ni de près ni de loin la main dans la «boîte à biscuits» [...] que ni le gouvernement, ni quelque société que ce soit ne prenne quoi que ce soit des surplus de la caisse de l'assurance-chômage.»³

Par la suite, divers représentants du gouvernement Chrétien ont finalement avoué que ce qu'ils avaient dit relativement à l'utilisation de ces surplus n'était pas vrai.⁴ Monsieur Chrétien avouant même qu'«il n'y a pas de surplus. Il n'y a pas de caisse de côté où il y a de l'argent dedans. C'est une question de comptabilité.»⁵

De la même façon, lors de la campagne électorale de 2000, le premier ministre de l'époque, M. Jean Chrétien, jurait qu'il bonifierait le régime d'assurance-emploi. Bien qu'un comité des communes commandait des modifications significatives, ce rapport fût encore une fois tabletté. Même chose pour le dernier rapport, on nous offre des peccadilles en souhaitant que la mobilisation cesse.

Il est primordial de ne pas se laisser duper par les tactiques mesquines de la ministre et de maintenir la pression pour qu'une bonne fois pour toute, le gouvernement remette l'argent que les travailleurs et travailleuses ont accumulés pendant des années dans la caisse de l'assurance-chômage et qui est détournés depuis maintenant plus de 10 ans. Nous avons trop

souvent accordé de la crédibilité et de la bonne foi à ces gens qui ne veulent rien comprendre de ce qui se passe dans la réalité de tous les jours. Alors que le surplus accumulé dans la caisse de l'assurance-emploi est de plus de 45 milliards, les mesures annoncées dans le sillon du budget fédéral ne représente que 300 millions. Et encore, plus de la moitié de cette somme était déjà dépensée depuis près de deux ans dans le cadre d'un projet pilote que le gouvernement a tout simplement reconduit.

La mascarade doit cesser. Seule la mobilisation systématique et constante pourra avoir raison de la mauvaise foi de ceux et celles qui nous gouvernent.

Notes :

¹ Le gouvernement du Canada annonce des améliorations à l'assurance-emploi, communiqué de presse de la ministre Robillard, Ministère des ressources humaines et du développement des compétences, 23 février 2005

² id.

³ Globe and Mail, 9 avril 1996, traduction du MAC de Montréal

⁴ voir : La Presse, Massé admet candidement que le surplus de l'assurance-emploi sert à diminuer le déficit, 22 février 1997.

⁵ La Presse, 27 septembre 1998.

Rappel - IMPORTANT - Rappel

Malgré ce qu'affirment de (trop) nombreux fonctionnaires, il n'est pas obligatoire de fournir une attestation médicale pour justifier un départ volontaire dû à des problèmes de santé. À moins d'invoquer une maladie (cancer, etc.). Ceci dit, il faut quand même fournir des explications tenant compte du concept de la *seule solution raisonnable*. Nous nous sommes plaints à plusieurs reprises à la Commission de l'interprétation des agents concernant cette problématique.

Si, lors de votre demande de chômage ou lors de la période qui précède votre demande de chômage (période de référence) vous avez...

- quitté un emploi (départ volontaire)
- été congédié pour inconduite (du moins selon l'employeur)
- demandé (et obtenu) un congé sans solde
- reçu une suspension disciplinaire

...nous vous recommandons **TRÈS FORTEMENT** de ne pas fournir d'explications via internet, **NI** d'utiliser le(s) questionnaire(s) apparaissant à l'ordinateur de votre bureau local. Nous vous conseillons vivement de consulter un groupe de défense et d'informations (comme le MAC!) pour bien saisir les subtilités de la Loi et, par la suite, de vous expliquer **par écrit**. Explications écrites que vous donnerez à un agent au moment de votre demande de chômage.

Ne jamais oublier de photocopier tous les documents que vous fournissez à la Commission. Gardez ces documents six (6) ans. C'est le délai pendant lequel le ministère peut enquêter sur toute demande de prestations.

Il y a 70 ans, les Sans-emploi marchaient sur Ottawa

Par Benoit Marsan

**Au
printemps et à l'été
1935, des milliers de chômeurs
forcés de travailler comme du bétail
dans les camps de travail, enclenchent
une grève et marchent sur Ottawa pour ex-
iger la mise en place d'un véritable régime
de protection pour les travailleurs et
travailleuses victimes de la Crise
économique de 1929.**

ien que le mouvement ouvrier canadien exige depuis plusieurs années la création d'un programme d'assurance-chômage, ce sera la lutte héroïque et exemplaire de la classe ouvrière en 1935 qui forcera le gouvernement fédéral à créer la loi de l'assurance-chômage quelques années plus tard. Soulignons cet événement marquant de l'histoire canadienne, trop souvent ignoré par l'histoire officielle et les manuels scolaires.

C'est le 4 avril 1935 qu'éclate la grève dans les camps de la Colombie-Britannique. C'est le début d'une des plus grande mobilisation de la classe ouvrière canadienne depuis la grève générale de Winnipeg en 1919.

En 1933, pour faire face à l'augmentation fulgurante du chômage au pays (le taux dépasse les 30% dans certaines régions), le gouvernement conservateur de Bennett met sur pied des camps de travail sous la tutelle du Ministère de la Défense. En fait, l'État canadien a peur que les travailleurs et travailleuses, victimes du capitalisme et des crises économiques qu'il engendre, soient gagnés par les idées radicales montantes, telles que le socialisme et le communisme.

Ces craintes sont fondées. En Russie, la révolution bolchevique de 1917, les luttes insurrectionnelles du début des années '20 en Allemagne, en Italie et en Hongrie, font naître un nouvel espoir au sein de la classe ouvrière.

Au Canada, la grève générale de

Winnipeg en 1919 (qui mènera à la fondation de la One Big Union, syndicat révolutionnaire affilié à l'Internationale Syndicale Rouge), les dizaines de grèves dures menées (comme au Cap Breton et à Flin Flon), et en grande majorité gagnées, par le Parti Communiste du Canada et la Ligue d'Unité Ouvrière¹ au cours des années '20 et '30, mobilisent les classes populaires. Ces événements et les solidarités qu'ils engendrent, suscitent un vent de panique au sein de la bourgeoisie canadienne.

La dure répression menée contre les communistes, les socialistes, les anarchistes, les syndicalistes et les immigrantes et immigrants, emprisonnés et déportés, suite à la mise en application de l'article 98 du Code criminel², ne suffit pas à calmer l'exaspération et la grogne du prolétariat canadien. Dans ce contexte, éloigner les chômeurs des grands centres industriels, devient pour le gouvernement la solution évidente.

Afin d'obtenir un minimum de secours, les jeunes chômeurs célibataires et sans domicile fixe, doivent se présenter dans les camps. Ils reçoivent alors un « salaire » de 20 sous par jour et sont logés et nourris. Les conditions matérielles qui y prévalent sont déplorables. Les chômeurs n'y ont à peu près aucun droit et sont organisés de façon militaire. Selon Lorne Brown, les camps de travail deviendront de « véritables camps d'entraînement pour radicaux »³, et créent l'effet contraire de celui escompté par le pouvoir.

Dès 1934, la Relief Camps Workers Union (RCWU), supportée notamment par la Ligue d'Unité Ouvrière et le Parti Communiste, a établi des réseaux et formé des militants et sympathisants dans presque tous les camps du pays. Cependant, c'est en Colombie-Britannique que la base d'appui est la plus forte et où l'organisation des chômeurs est la plus avancée. Les hommes et les femmes de la province sont déjà en majorité derrière les chômeurs et organisent la lutte et l'entraide. C'est un immense mouvement de solidarité qui voit le jour.

Le 15 mars 1935, la RCWU rencontre à Kamloops les délégués des camps de la Colombie-Britannique et de quelques camps de l'Alberta. Il est alors décidé de déclencher la grève dans l'Ouest du pays pour le 4 avril. Cette grève a pour but de revendiquer les points suivants :

- Que le travail payé soit institué au salaire minimum de 50 cents l'heure pour les travailleurs non qualifiés et que les taux syndicaux s'appliquent aux travailleurs qualifiés sur la base d'une journée de travail de six heures, d'une semaine de cinq jours, avec un minimum de 20 jours de travail par mois.
- Que tous les travailleurs des camps soient couverts par la Loi d'indemnisation et que les lieux de travail soient dotés en permanence de trousse de premiers soins.
- Qu'on abolisse le contrôle exercé par la Défense nationale et tout contrôle militaire des camps, ainsi que le système de listes noires qui prive les chômeurs de tout moyen de subsistance.
- Que dans chaque camp, les

comités démocratiquement élus soient reconnus.

- Que soit institué un système d'assurance-chômage sans cotisations basé sur le Workers' Bill of Social and Unemployment Insurance (Projet de loi de la Ligue d'Unité Ouvrière).
- Que soient respectés les droits démocratiques de voter de tous les travailleurs.
- Que soient abrogés l'article 98 du Code criminel, les articles 41 et 42 de la Loi sur l'immigration, les lois sur le vagabondage et toutes les lois anti-travailleurs.⁴

Dans les semaines qui suivent, les manifestations de solidarité s'intensifient à Vancouver. Des dizaines d'organisations politiques et syndicales appuient la grève déclenchée le 4 avril et contribuent de façon massive au support financier et logistique des grévistes. La population contribue aussi par des dons qui se comptent en milliers de dollars. Le gouvernement de la Colombie-Britannique est débordé et le gouvernement fédéral commence à s'inquiéter. La police et les forces armées sont en état d'alerte.

Les grévistes durcissent le ton le 23 avril. Plusieurs centaines d'entre eux occupent le Magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson dans le centre-ville de Vancouver. C'est à partir de cet événement que la confrontation éclate entre les grévistes, leurs sympathisants et sympathisantes et les forces de l'ordre. Jusqu'au 2 juin, ce genre d'action se multiplie. Des grèves de solidarité sont déclenchées sporadiquement en appui aux chômeurs. La population supporte massivement les grévistes et aide à subvenir à leurs besoins. Le 1 mai, plusieurs milliers de personnes, même des

centaines d'élèves du secondaire, défilent et se rassemblent pour supporter le mouvement. À Vancouver, on estime la foule à 35 000 à l'occasion de la journée internationale des travailleuses et des travailleurs⁵.

Face aux refus des instances municipales, provinciales et fédérales de répondre favorablement à leurs revendications, les grévistes et la RCWU choisissent de porter la lutte à un autre niveau. Ils décident alors de « marcher » sur Ottawa. Les 4 et 5 juin, des centaines de chômeurs montent dans les trains et sur les toits des wagons en direction de la capitale fédérale.

Le soir du 7 juin, les « marcheurs » arrivent à Calgary. Bien que les débuts de l'expédition aient été laborieux, les résidentes et résidents des agglomérations situées entre Vancouver et Calgary apportent de plus en plus de soutien aux chômeurs et facilitent le développement de l'entreprise. À chaque endroit où la marche fait escale, elle voit le nombre de ses participants s'accroître.

Malgré les proportions que prennent les événements (augmentation du nombre de marcheurs, multiplications des grèves dans les camps, soutien et sympathie de plus en plus croissant au sein de la population, etc.), le gouvernement fédéral refuse toujours de négocier. Bennett affirme qu'il ne peut pas et ne veut pas négocier avec des communistes⁶. En fait, ce n'est qu'un prétexte. Le gouvernement et la bourgeoisie ne veulent en aucun cas reconnaître une légitimité aux chômeurs et à leurs revendications.

Avec l'accueil favorable des citoyennes et des citoyens de Calgary, l'État se rend bien compte que contrairement

☞ Suite page 7

Le mouvement
Action-Chômage
MAC
de Montréal

Les bureaux du Mouvement Action-Chômage de Montréal sont situés au 6839A, rue Drolet, Montréal, H2S 2T1 (métro Jean-Talon), téléphone 514-271-4099. Comité de rédaction : Benoit Marsan. Ont collaboré à ce numéro : Benoit Marsan, Hans Marotte, Martin Richard, Bernard St-Jacques, Benoît Lacoursière, Julie Lachance et Jean Sansregret. Correction : Laure Jobert, Benoit Marsan, Simon Lamontagne-Lacerte. Photos : Yvan Sirois et Pierre Klépack (Journal la Voix du Peuple). Infographie : Béatrice Pinot. Impression : Payette et Simms inc. Tirage : 1000 copies. Dépôts légal : Bibliothèque Nationale du Québec. Printemps 2005.

du 12 au 18 juin 2005...

*ON MARCHE POUR
L'ASSURANCE-CHÔMAGE*

Pour un régime d'accès universel, nous exigeons :

- **Un seul critère d'admissibilité de 350 heures**
- **Un plancher minimum de 35 semaines de prestation**
- **Un taux de prestation d'au moins 60 %**
- **L'Abolition des exclusions totales**

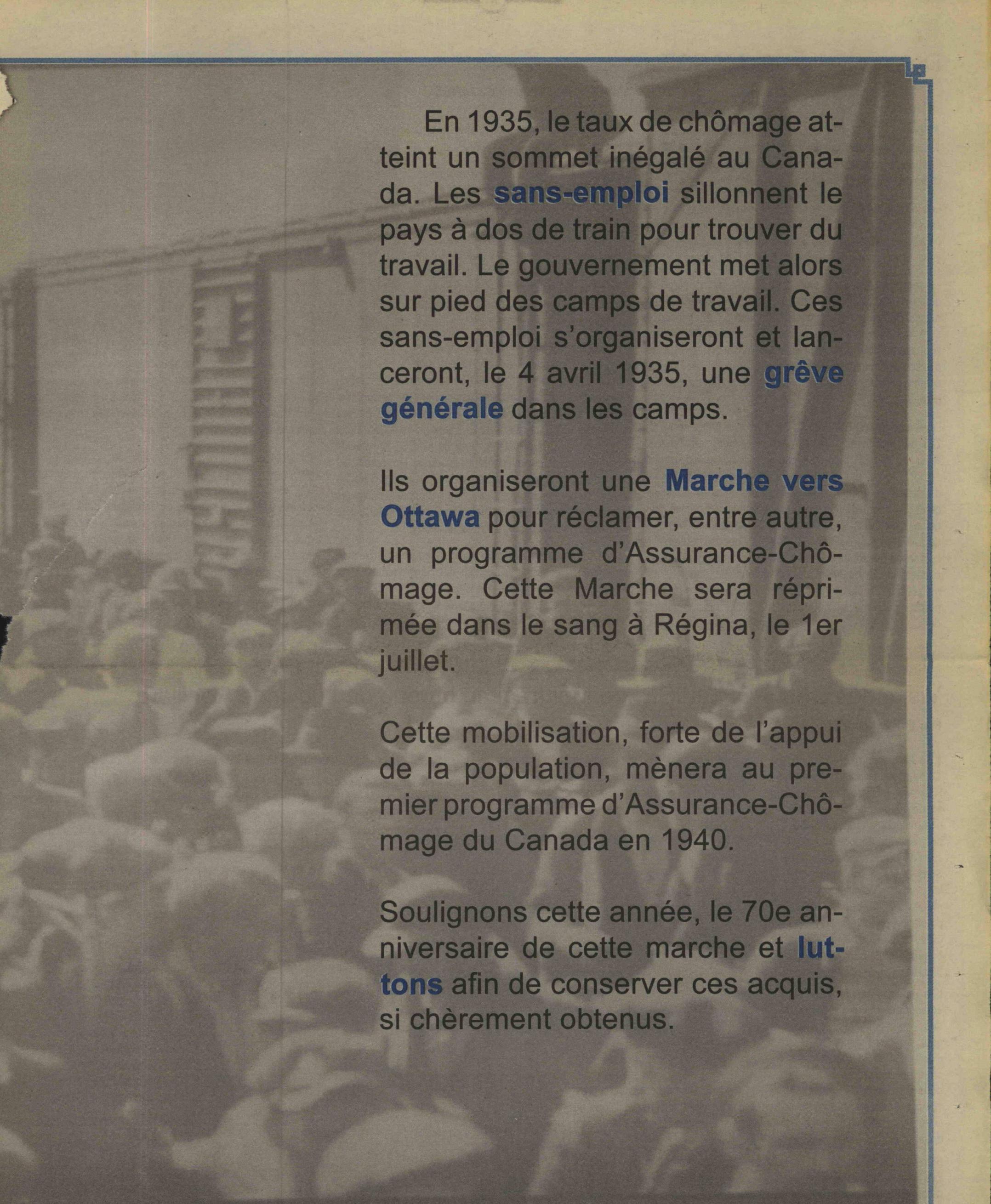
MASSE
MOUVEMENT AUTONOME ET SOLIDAIRE DES
SANS-EMPLOI

**Mouvement Autonome et
Solidaire des Sans-Emploi**

Tel.: (514) 524-2226

Courriel: masse@lemasse.org

www.lemasse.org



En 1935, le taux de chômage atteint un sommet inégalé au Canada. Les **sans-emploi** sillonnent le pays à dos de train pour trouver du travail. Le gouvernement met alors sur pied des camps de travail. Ces sans-emploi s'organiseront et lanceront, le 4 avril 1935, une **grève générale** dans les camps.

Ils organiseront une **Marche vers Ottawa** pour réclamer, entre autre, un programme d'Assurance-Chômage. Cette Marche sera réprimée dans le sang à Régina, le 1er juillet.

Cette mobilisation, forte de l'appui de la population, mènera au premier programme d'Assurance-Chômage du Canada en 1940.

Soulignons cette année, le 70e anniversaire de cette marche et **luttons** afin de conserver ces acquis, si chèrement obtenus.

Des nouvelles du MASSE

Par Benoît Lacoursière, membre du Comité de Coordination du MASSE

Le MASSE, c'est le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi auquel le MAC de Montréal est affilié. Il regroupe plus d'une quinzaine de groupes de défense de chômeuses et de chômeurs.

Les groupes membres du MASSE se sont rencontrés en assemblée générale le 28 janvier dernier, à Québec, où ils ont pu adopter le plan d'action du regroupement pour les mois à venir. Voici les grandes lignes de ce qui a été décidé.

Le regroupement sera plus actif en ce qui concerne la défense de droits. Nous participerons dorénavant au comité aviseur de l'action communautaire autonome. Cette présence sera très importante dans le contexte où le gouvernement souhaite modifier pour le pire l'actuelle politique en matière d'action communautaire autonome. Le MASSE agira ainsi comme chien de garde des groupes populaires de défense de droits.

Les membres du MASSE ont pu étudier le projet de loi C-278 qui modifierait l'actuel régime d'assurance-chômage. Ainsi, le MASSE reconnaît certaines avancées du projet de loi déposé par le Bloc québécois, comme la norme d'admissibilité unique de 360 heures, l'abrogation du délai de carence, l'augmentation du taux de prestation et l'élimination de la DEREMPA (DEviennent ou REdeviennent Membre de la Population Active). Le MASSE s'oppose toutefois à l'utilisation des fonds de l'assurance-chômage pour d'autres choses que le paiement de prestations. Le projet de loi ne présente toutefois pas de larges avancées quant au nombre de semaines de prestations. Il est aussi important de souligner que si nous reconnaissons certaines avancées,

nous n'appuyons pas le Bloc québécois pour autant.

Le 18 mars prochain le MASSE organisera une manifestation contre le congrès du Parti conservateur du Canada. Ce parti s'oppose farouchement aux modifications à l'Assurance-chômage et préfère réduire les impôts des entreprises et « investir » dans l'armée. Lors du dernier budget fédéral, le parti libéral s'est acoquiné avec les conservateurs pour amener des modifications cosmétiques au régime actuel.

Il y a soixante-dix ans, en 1935, des chômeurs de l'ouest canadien entreprenaient une longue Marche vers Ottawa afin de revendiquer un régime d'assurance-chômage, alors inexistant. Bien que sévèrement réprimé, ce mouvement a permis la création, cinq années plus tard, du régime d'assurance-chômage canadien. C'est dans cet esprit, que les membres du MASSE ont décidé de commémorer cet événement historique. Un journal sur ce thème sera produit et lancé autour du 4 avril prochain à Ottawa. Cet événement sera suivi, en juin prochain de diverses marches régionales et d'une manifestation à Montréal afin de mettre de l'avant nos propres revendications.

Le MASSE a aussi décidé de quitter le comité de direction pan-québécois des Sans-Chemise. Les Sans-chemise, c'est une coalition qui regroupe des organisations syndicales et populaires. Elle s'était fait remarquer lors de la campagne électorale de juin dernier sous la bannière *Qui a volé l'argent*



des chômeurs ? Il ne s'agit toutefois pas d'un désaveu de cette coalition. Les coalitions régionales vont continuer à travailler et le MASSE pourra se consacrer à d'autres activités qui permettront l'avancement de la cause des chômeurs et chômeuses.

L'assemblée générale s'est terminée sur la décision de déménager le siège social du regroupement. L'assemblée générale du 28 janvier dernier s'est bien déroulée, mais il faut toutefois déplorer le manque de cohérence dans certaines décisions. Il semble que quelques groupes membres ont de la difficulté à endosser certains votes en instance. Il n'est pas normal de voter pour une proposition en AG et revenir sur sa position le lendemain. Cette réflexion devra être poussée dans les prochains mois dans tous les groupes membres du MASSE. La prochaine assemblée générale du MASSE aura lieu le 27 mai prochain.

Visite des SANS-CHEMISE¹ de Montréal au bureau de Lucienne Robillard

Par Benoît Marsan

Le 9 février dernier, vers 9h45, une cinquantaine de sans-emploi, de militantes et de militants de groupes populaires et des syndicats ont envahi le bureau de comté de Lucienne Robillard, Ministre fédérale responsable du dossier de l'assurance-chômage. Par cette action, les manifestantes et manifestants voulaient signifier au gouvernement fédéral que des améliorations substantielles devaient être apportées à la loi sur l'assurance-chômage. Les Sans-Chemise exigent que la norme d'admissibilité soit réduite à 350h, que le taux de prestation soit fixé à au moins 60% et que les prestataires bénéficient d'un minimum de 35 semaines de prestations.

Les employé-e-s de Robillard se sont enfermé-e-s à l'arrivée des protestataires. Alors, pour se faire entendre, les manifestantes et manifestants ont dû forcer l'entrée du bureau

de la Ministre. Malheureusement, la Ministre était absente et les personnes venues manifester ont dû se contenter d'interpeller l'attachée politique de cette dernière qui s'est engagée (sic) à transmettre les revendications à qui de droit.

Bien que la question de l'assurance-chômage fut un enjeu important lors des dernières élections fédérales et qu'à l'heure actuelle plusieurs recommandations et projets de loi sont discutés à Ottawa, les modifications nécessaires afin d'assurer une réelle couverture aux chômeuses et chômeurs et une plus grande accessibilité au régime sont loin d'être au

cœur des discussions à la Chambre des Communes.

Comme le répète depuis des années les groupes de défense des chômeurs et chômeuses, les différentes réformes mises en place au cours des années '90 ont lourdement réduit l'accessibilité aux prestations d'assurance-chômage et diminué la couverture des prestataires. La plus sauvage fut sans aucun doute l'adoption de la loi C-12 en 1996, qui faisait passer le nombre de personnes couvertes par le régime de 80% à 46%².

Afin de gagner sur ce front, les travailleurs et travailleuses, ainsi que les sans-emploi, devront redoubler d'ardeur et multiplier les actions. La lutte s'annonce encore longue et rien n'est gagné d'avance.

Notes

¹ La coalition des Sans-Chemise de Montréal est composée des groupes suivant : Le Mouvement Action Chômage de Montréal, le Comité Chômage de l'Est de Montréal, le Comité Chômage de Montréal, la Table Régionale des Organismes Volontaires d'Éducation Populaire de Montréal, Conseil Régional de Montréal (FTQ), Le Conseil Central du Montréal Métropolitain (CSN)

² Les Sans-Chemise s'organisent, avril 2003, p. 6.



à ce qu'il avait escompté, le mouvement ne se désintègre pas de lui-même. C'est le 11 juin que le gouvernement fédéral prend la décision d'arrêter la Marche en Saskatchewan, plus précisément à Régina (à ce moment, la marche est rendue à Medicine Hat). Bennett et ses acolytes ne veulent surtout pas que les chômeurs se rendent jusqu'à Winnipeg, bastion radical du mouvement ouvrier canadien depuis la grève générale de 1919, où l'on craint que le mouvement se radicalise et prenne des proportions hors du commun.

Le 12 juin, le contingent fort de centaines de nouvelles recrues, provenant principalement d'Edmonton et de Calgary, entre en Saskatchewan. Le Premier Ministre de la province, Gardiner⁷, s'était entendu avec des représentants des chômeurs pour que la province fournisse repas et hébergement aux marcheurs. Le soutien et la solidarité sont encore plus importants qu'en Colombie-Britannique et qu'en Alberta. Les autorités locales et le gouvernement provincial, collaborent de bonne foi. Sans compter les comités de soutien locaux en appui à la marche, qui réalisent un travail exceptionnel pour faire connaître et progresser la cause (organisation de la nourriture, de l'hébergement, assemblées publiques, comités d'accueil, etc.).

Le 14 juin, journée de l'entrée du premier contingent des marcheurs à Régina, ils sont plus de 1 500. Des centaines arriveront dans les jours suivants. Du 14 juin au 1 juillet, les manifestations et rassemblements se multiplient à Régina. Dans les environs du 17 au 19 juin, les chômeurs de l'Ontario et du Québec déclenchent la grève dans les camps, mais ne verront jamais leurs camarades de l'Ouest à Ottawa.

Le gouvernement provincial et son opposition sont furieux lorsqu'ils apprennent la volonté d'Ottawa d'intervenir pour mettre fin à la marche. Gardiner, refuse que le gouvernement fédéral surpasse son autorité dans la province. Il craint que l'intervention de la GRC provoque l'émeute et des affrontements sanglants. L'opinion du gouvernement

fédéral est déjà tranchée sur la question. On négocie avec les autorités provinciales et les représentants des grévistes, mais seulement dans le but de gagner du temps et de peaufiner une stratégie afin de piéger les chômeurs.

Les négociations et tractations se poursuivent. Les chômeurs veulent se rendre jusqu'à Ottawa, à moins de recevoir des garanties de la part du gouvernement quant à leurs revendications. Le fédéral, quant à lui, veut le démantèlement de la Marche. Il invitera même les leaders du mouvement à Ottawa pour poursuivre les négociations. Cette rencontre n'est qu'une mise en scène afin de faire passer les chômeurs pour des intransigeants et des radicaux et pour justifier l'intervention policière qui se prépare.

Dans les jours précédents le 1 juillet, journée de l'émeute de Régina, les représentants du fédéral et la GRC organisent une campagne de propagande pour discréditer les chômeurs. On accuse les leaders du mouvement d'être des voyous et des fauteurs de trouble. En cette journée de la Confédération, les autorités fédérales, sans avertir les autorités municipales et provinciales, déclarent la RWCU et ses leaders illégaux en vertu de l'article 98 du Code criminel. L'arrestation des têtes d'affiche de la Marche déclenchera l'émeute. En fait, si on se fie aux témoignages qui suivront, lors de la Commission d'enquête sur l'émeute de Régina, on peut plutôt parler d'émeute policière⁸. Il y aura de nombreuses arrestations, un mort, des blessés et des disparus. Le 5 juillet, les derniers marcheurs quittent Régina. Ainsi prend fin l'expédition.

Malgré cette fin en queue de poisson, la mobilisation des chômeurs du printemps et de l'été '35, n'a pas été vaine. La classe ouvrière canadienne a alors pris conscience de la nécessité d'un régime d'assurance-chômage pour lui éviter le pire durant les crises engendrées par l'économie capitaliste et avant l'arrivée de jours plus radieux. Les libéraux de Mackenzie King n'avaient plus le choix lors de leur élection

à Ottawa en 1939. En 1940, la loi sur l'assurance-chômage, bien qu'insuffisante, est instaurée.

Soixante-dix ans plus tard, il est de notre devoir de se rappeler ces événements. Non pas dans une perspective de glorification d'une époque de lutte « révolue », mais pour comprendre la nécessité de s'organiser et d'oser lutter pour espérer gagner. Le pouvoir n'a jamais rien cédé sans qu'on le force collectivement et il ne le fera jamais. Avec les différentes attaques perpétrées par les gouvernements provinciaux et fédéral contre les sans-emploi et l'ensemble des salarié-e-s dans les dernières années, l'expérience des chômeurs de '35 nous démontre la nécessité de se battre pour notre dignité et de reprendre ce qui nous appartient. Après tout, seule la lutte paye.

Notes

¹ En anglais, Workers Unity League, syndicat industriel mis sur pied par le Parti Communiste du Canada en 1931.

² Disposition de la loi adoptée suite à la Première guerre mondiale et visant réprimer les éléments radicaux du mouvement ouvrier.

³ Lorne Brown, *La lutte des exclus, un combat à refaire*, Montréal, Écosociété, 1987, p. 73.

⁴ *Ibid.*, p. 147.

⁵ *Ibid.*, p. 178.

⁶ *Ibid.*, p. 206.

⁷ C'est un gouvernement libéral qui est au pouvoir dans cette province, et l'opposition est constituée du C.C.F., sociaux-démocrates, ancêtre de l'actuel N.P.D.

⁸ *Ibid.*, p. 272.

Répression contre l'itinérance au centre-ville

Par Bernard St-Jacques, organisateur communautaire dans le milieu de l'itinérance

Avec les nombreux impacts négatifs que l'on peut imaginer, le droit de citer des personnes marginalisées dans l'espace public devient de plus en plus contesté. Et comme si ce n'était pas assez, avec l'application plus violente et plus institutionnalisée du phénomène Pas dans ma cour, ce sont les organismes communautaires qui, eux aussi, mais à leur façon, mangent la claque, comme on dit.

Des contraventions... et de la discrimination !

Plusieurs contraventions ont continué d'être émises dans la dernière année et, bien sûr, surtout pendant la saison estivale. À lui seul, le poste de quartier 21 du centre-ville affirme en avoir émis plus de 550 entre mai et septembre 2004, uniquement en vertu du nouveau cheval de bataille de notre Service de police (SPVM), les incivilités (rassemblement de jeunes, présence de mendiants, de squeegees, etc.). Le centre-ville est devenu un champ de bataille de plus en plus déserté par les personnes marginalisées, qui fuient de plus en plus les quartiers centraux, se concentrent dans certains lieux particuliers ou séjournent (tout simplement) en prison.

Les tickets sont, pour la plupart, émis pour des infractions pourtant commises par l'ensemble de la population. Ces infractions farfelues, pour lesquelles on ne punit que les personnes marginalisées, vont de jeter sa cendre de cigarettes par terre à flânerie en passant par s'asseoir sur un muret de béton dans un parc. Il sévit donc un caractère fort discriminatoire dans la remise de bon nombre de contraventions.

Pas dans ma cour

Connaissez-vous l'histoire récente de CACTUS Montréal? Cet organisme qui intervient auprès de toxicomanes a tenté de se relocaliser dans un autre lieu du centre-ville. Aux termes d'une première consultation (à laquelle ont participé la Santé publique, des résidentEs et le SPVM) assez positive, l'Arrondissement Ville-Marie avec, au premier chef, le conseiller Robert Laramée, s'avère insatisfait et demande d'autres consultations. Puis, prenant tout le monde par surprise, le conseiller (porteur du fameux projet Robot-Cam sur l'installation de caméras de surveillance) annonce tout simplement que la demande de déménagement de CACTUS est refusée, justifiant sa décision par le nombre élevé de plaintes de résidentEs qu'il aurait reçues à son bureau.

C'est ce qui donnera lieu à l'adoption d'un règlement Pas dans ma cour, qui oblige plusieurs organismes qui souhaiteraient s'établir ou déménager dans le secteur d'informer la population de leur intention par le biais d'affichage et en se soumettant à un processus fastidieux de consultation déterminé par l'arrondissement.

Mais si un tel précédent a pour effet d'institutionnaliser le Pas dans ma cour, jamais ce phénomène n'aura pris d'aussi grandes proportions qu'avec l'incendie d'une résidence de 15 logements sociaux pour jeunes en difficulté de l'Auberge communautaire du Sud-Ouest. Cette maison, située à Ville-Émard et qui était à quelques mois de son ouverture officielle, a été l'objet d'un incendie criminel en décembre dernier après maintes tentatives ratées de faire avorter le projet par un comité de résidents du voisinage.

Avec tant d'épisodes intolérables à l'égard de l'itinérance qui, en passant, est un phénomène qui relève bien plus d'une responsabilité collective que de causes individuelles, il semble que bien du chemin reste à faire afin d'en finir une fois pour toute avec l'intolérance, la répression et le mépris à l'égard des interventions communautaires...

Bilan des activités du MAC de Montréal

Par Benoit Marsan

Rassemblement du Réseau de Vigilance le 12 octobre 2004 à Saint-Augustin-de-Desmaures

Lors de la tenue du Forum des générations du gouvernement libéral provincial, le Réseau de Vigilance (coalition de groupes populaires et de syndicats) organisait un rassemblement, où près de 2000 personnes étaient présentes, pour protester contre cette mascarade et les différentes politiques mises en place depuis le début du mandat gouvernemental. Différents groupes de défense des chômeurs et chômeuses, dont le MAC de Montréal, étaient présent sous la bannière du Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi, leur regroupement national.

Manifestation du 20 novembre 2004 à Montréal lors du Congrès du PLQ

Quelques milliers de manifestantes et manifestants étaient présentes et présents devant le Palais des Congrès de Montréal pour dénoncer l'ensemble de l'œuvre du gouvernement Charest depuis son élection. Plus particulièrement, ces dernières et derniers voulaient dénoncer la loi 57 sur l'aide-sociale et les projets de partenariats publique/privé, communément appelés P.P.P. si cher au gouvernement libéral. Le MAC de Montréal y était présent avec sa bannière.

Assemblée publique sur l'assurance-chômage à Montréal le 25 novembre

Le Mouvement Action Chômage de Montréal en collaboration avec le Comité Chômage de l'Est de Montréal ont organisé une assemblée publique pour discuter des modifications à apporter au régime d'assurance-chômage et de la marche des chômeurs de 1935. Deux extraits de documentaires ont été projetés et ont été suivis d'une discussion. Une trentaine de personnes ont assisté à cet événement.

Exposition photo à la FTQ

Du 13 au 16 décembre dernier, Laurent Lévesque, président du syndicat SCEP-FTQ et artiste photographe, exposaient son œuvre dans la bâtisse de la FTQ. L'exposition s'intitulait « Troublante réalité », et le MAC de Montréal était invité à

tenir une table afin de recueillir du financement. Merci à M. Lévesque et à la FTQ de nous avoir donné cet espace.

Action surprise des Sans-Chemise de Montréal le 9 février

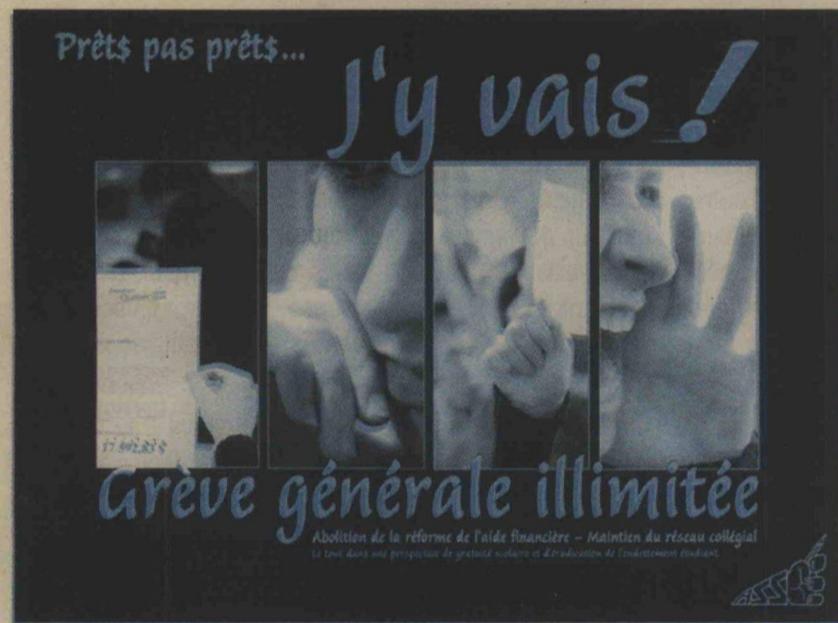
Voir l'article en page 6.

Action du RCLALQ le 16 février à Montréal pour le contrôle des loyers

Plusieurs groupes populaires du Québec, dont le MAC de Montréal, ont répondu à l'appelle du Regroupement des Comités Logements et Associations de Locataires du Québec lors d'une manifestation dans les bureaux de l'ancien Ministre responsable du dossier du logement, Jean-Marc Fournier. Le RCLALQ exige un gel des loyers et une politique plus stricte sur le contrôle des hausses de loyers afin de contrer les visées excessives de profit des propriétaires du Québec. Depuis quelques années la crise du logement sévit dans les centres urbains du Québec, et les propriétaires en sont les principaux responsables en exigeant années après années des hausses illégales de loyer.

Occupation du Conseil d'Arrondissement d'Hochelaga-Maisonneuve pour exiger du logement social sur la Place Valois

Le Comité de Base pour l'Action et l'Information sur le Logement Social d'Hochelaga-Maisonneuve organisait le 2 mars dernier une occupation pour protester contre l'inaction de la Ville de Montréal face à la construction de logements sociaux sur la place Valois. Plus d'une trentaine de personnes ont occupé pendant une demie journée les bureaux du Conseil d'Arrondissement d'Hochelaga-Maisonneuve. À la demande de l'Arrondissement, la police a expulsé les occupantes et les occupants en début d'après-midi. Le Directeur de l'Arrondissement et une Conseillère municipale ont affirmé qu'il et elle étaient pour transmettre les demandes des protestataires au Conseil. Suite à l'action, une rencontre doit avoir lieu entre le Comité BAILS et les élu-e-s.



Le 21 février dernier, le mouvement étudiant québécois déclenchait la huitième grève générale illimitée de son histoire. Au moment d'écrire ces lignes, le mouvement a pris une ampleur inattendue, mais le gouvernement reste toujours inactif et de mauvaise foi devant l'immense mobilisation. Cette attitude ne fait qu'augmenter la volonté des étudiantes et des étudiants de consolider et d'élargir le mouvement de grève qui propose une toute autre vision de l'éducation que celle suggérée par le Parti Libéral du Québec.

Bien que l'élément déclencheur de ce mouvement fut la réforme de l'Aide Financière aux Études dont la coupure de 103 millions de dollars est la partie la plus concrète, les revendications adoptées par la majeure

partie des associations étudiantes en grève vont beaucoup plus loin. Elles dénoncent, en plus de la réforme, les projets de démantèlement du réseau collégial qui forcent de plus en plus les établissements d'enseignements à s'arrimer aux entreprises privées. De plus, ces revendications s'inscrivent dans une perspective de gratuité scolaire et d'éradication de l'endettement étudiant. Elles proposent de voir l'éducation comme un droit, qui se doit d'être accessible pour tous et toutes et ce sans discrimination. Rappelons qu'au Québec, la gratuité scolaire a longtemps été de fait et est loin d'être une revendication irréaliste : elle représente la volonté de faire de l'éducation une priorité. Ces revendications sont celles de la Coalition de l'Association pour une Solidarité Syndicales Étudiante Élargie qui regroupe plus du deux tiers des associations étudiantes en grève.

Cette grève s'inscrit aussi dans un mouvement beaucoup plus large, celui de la lutte contre le gouvernement Charest, lutte dont font partie tous les

Lutte étudiante contre les libéraux

Par Julie Lachance, Comité de Coordination de la Coalition de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante Élargie

mouvements sociaux du Québec depuis l'élection des libéraux. C'est dans cette perspective que la grève prend toute son importance et c'est pour cette raison que les étudiants et étudiantes appellent toute la population à se joindre à la lutte dans l'objectif de conserver nos acquis sociaux et d'aller plus loin encore. Il est impératif de faire comprendre aux libéraux que la population du Québec n'entend pas se laisser faire et que leur élection ne leur donne pas tous les droits, encore moins celui de nous réprimer et de nous enlever notre droit à la dissidence.

Bref, il faut espérer que la lutte contre le gouvernement Charest et ses politiques néo-libérales ne prendra pas fin avec la grève étudiante. Il est nécessaire que tous et toutes y prennent part de diverses manières et ce, pour plusieurs raisons. Cette lutte permettra à la population québécoise de se réapproprier ses instances politiques et de prendre en main les choix de société qui lui appartiennent. Notre message est clair mais n'a pourtant pas été entendu. Prenons les moyens nécessaires pour se faire entendre!